

ENQUETE COLLEGES RURAUX

Questionnaire anonyme à renvoyer à l'adresse du SNES Clermont sous enveloppe pré timbrée avant le 31 mai.

Entourez ou numérotez la ou les réponses choisie(s), compléter éventuellement les pointillés.

Votre situation

1. Vous êtes	<ul style="list-style-type: none"> • un homme • une femme
2 Vous avez	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 30 ans • entre 30 et 40 ans • entre 40 et 50 ans • plus de 50 ans
3. Dans quelle(s) discipline(s) enseignez-vous ?
4. Vous êtes	<ul style="list-style-type: none"> • agrégé-e • certifié-e • adjoint d'enseignement • contractuel-le • PEGC
5. Vous êtes	<ul style="list-style-type: none"> • en poste fixe sur un seul établissement • en poste fixe avec complément de service • TZR sur un seul établissement • TZR sur plusieurs établissements. • contractuel-le sur un seul établissement • contractuel-le sur plusieurs établissements
6. Vous êtes affecté-e dans l'établissement depuis	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 2 ans • moins de 5 ans • moins de 10 ans • 10 ans ou plus
7. Vous travaillez à	<ul style="list-style-type: none"> • temps complet • temps partiel
8. Vous êtes à temps partiel, est-ce	<ul style="list-style-type: none"> • pour des raisons familiales • pour ne pas avoir de complément(s) de service • pour d'autres raisons, à préciser :
9. Souhaitez-vous muter ?	<ul style="list-style-type: none"> • oui, dans un autre établissement de l'académie • oui, dans une autre académie • non

Si vous avez répondu positivement à la question 9, répondez à la question 10, sinon passez à la question 11

<p>10. Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous muter ? 3 réponses à numéroté de 1 à 3 par ordre de préférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • collègue trop éloigné de ma résidence / de la résidence de mon conjoint • collègue isolé • collègue trop petit • éviter un complément de service • isolé-e dans ma discipline • autre à préciser
--	---

<p>11. Si vous êtes sur plusieurs établissements (TZR, poste fixe en complément de service, contractuel), quelle est la principale difficulté pour vous ? Une seule réponse possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • difficulté à s'investir dans plusieurs établissements • fatigue liée aux trajets • diversité des matériels • organisations locales différentes • autre raison à préciser
---	--

<p>12. Si on vous impose un complément de service. Vous préférez Une seule réponse possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • muter sur un poste dans un autre établissement • assurer un complément de service dans une autre discipline pour rester à temps complet sur le même établissement • prendre un temps partiel • autre à préciser
--	--

Spécificité des collèges ruraux

<p>21. Votre collège compte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 100 élèves • entre 100 et 200 élèves
---------------------------------------	--

<p>22. Votre collège comporte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • moins d'une classe par niveau • plus d'une classe par niveau, à préciser :
---	---

<p>23. Quels sont les avantages selon vous, d'un petit collège : (à classer par ordre de préférence) 3 réponses à numéroté de 1 à 3 par ordre de préférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • meilleur suivi des élèves • classes moins chargées • temps de transport des élèves court • concertation facilitée car les collègues se connaissent • meilleur contact avec les familles • rapport avec l'administration • autres à préciser :
--	---

<p>24. Quels sont les inconvénients selon vous, d'un petit collège : (à classer par ordre de préférence)</p> <p>3 réponses à numéroté de 1 à 3 par ordre de préférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolé dans ma discipline • Difficulté à se concerter car les collègues sont sur plusieurs établissements • Manque d'ouverture des élèves • Manque d'options • Manque d'émulation car effectifs trop faibles • Classes à plusieurs niveaux • Manque de personnels administratifs et infirmiers • Manque de matériel et d'investissements • Rapport avec l'administration • Autres à préciser
---	--

<p>25. Globalement, vous portez sur le collège rural une appréciation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Positive • Plutôt positive • Plutôt négative • Négative
---	--

L'avenir des collèges ruraux.

<p>31. Selon vous, le maintien d'un collège se justifie</p> <p>3 réponses à numéroté de 1 à 3 par ordre de préférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel que soit le nombre de classes • A partir d'une classe par niveau • Quel que soit l'effectif du collège • A partir d'un effectif de 100 élèves • Par la nécessité d'un égal accès aux Services Publics sur tout le territoire • En tenant compte du temps de trajet des élèves • Autre à préciser
--	---

<p>32. Si votre collège se retrouve avec une structure inférieure à 4 classes ou moins de 100 élèves, et que le rectorat et/ou le conseil départemental décident de sa fermeture, vous seriez favorable</p> <p>1 réponse possible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • à sa fermeture, avec transfert des élèves vers un autre collège • à son maintien, quelle que soit la structure • à un regroupement avec un autre collège, avec maintien des deux sites (6^e, 5^e sur un site et 4^e, 3^e sur l'autre) • autre à préciser
--	---

<p>Quels sont les éléments supplémentaires que vous souhaiteriez aborder sur ce sujet ?</p>

**MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION D'ABSENCE
CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**

A reproduire de façon manuscrite ou sur traitement de texte et à déposer auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date de début de stage (denier délai 8 mai)

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Madame le Recteur

Sous couvert de M. / M^{me}(1)

[date]

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Clermont-Ferrand

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (fsu) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A

Le

Signature

- (1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)
(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

Coupon-réponse à retourner de préférence par mail à s3cle@snés.edu ou par courrier à l'adresse du SNES

Nom - Prénom :

Catégorie :

Etablissement :

Ville :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

E-mail :

Participera au stage du 6 juin 2017

Prendra le repas : **oui** **non**